Effacer

# AUTORISATION ACCORDÉE À UN REPRÉSENTANT DES MÉDIAS D'ENTRER DANS UN BUREAU DE SCRUTIN

*(Loi sur les élections municipales,* LN-B 1979, c. M-20.01, arts. 31.2, et 31.3)

**M 02 152**
**(2025-07-09)**

Destinataire : Nom du média : _____

Nom du représentant : _____

N° de la pièce d'identité / carte de presse : _____

Objet: Bureau de scrutin : _____

Adresse du bureau de scrutin : _____
(adresse complète)

Je, _____ , directeur du scrutin pour la région
(nom du directeur du scrutin)

_____ , vous autorise, _____ ,
(nom de la région) (nom du représentant)

de l'organe médiatique mentionné ci-dessus, à entrer dans le bureau de scrutin à l'endroit susmentionné dans le seul but de photographier ou d'autrement faire un enregistrement visuel

☐ du vote du candidat, _____ , à la
(nom du candidat à la fonction de maire)
fonction de maire à _____ , à condition :
(nom du gouvernement local)

a) que le candidat accepte votre présence;
b) qu'aucune entrevue ne soit tenue dans la salle où a lieu le scrutin; et
c) que vous quittiez la salle où a lieu le scrutin dès que le candidat aura voté.

☐ de la disposition ou le fonctionnement du centre de votation, le _____ ,
(date)

parce qu'il n'y a aucun candidat au poste de maire, à condition :
a) qu'il n'y ait aucune interruption dans le processus de votation et aucun enregistrement du vote d'un individu quelconque;
b) qu'aucune entrevue ne soit tenue dans la salle où a lieu le scrutin; et
c) qu'il n'y aura aucun empêchement du libre mouvement des électeurs qui entrent dans le bureau de scrutin ou qui en sortent.

_____
Signature du directeur ou de la directrice du scrutin

Date : _____

J'accepte les conditions de l'autorisation accordée ci-dessus et m'y conformerai :

_____
Signature du représentant médiatique

Date : _____